

GARANTIE 2015 - VOLET HORS-SOL



MOTEUR

garantie
3 ans

ENROULEUR

garantie
2 ans

LAMES PVC
OPAQUES

garantie
3 ans

LAMES
POLYCARBONATE
SOLAIRES

garantie
5 ans

**BON DE GARANTIE PLACÉ DANS LE CARTON D'EMBALLAGE.
A NOUS RETOURNER DANS LE MOIS SUIVANT LA POSE DU VOLET AUTOMATIQUE.**

CLASS garantit son enrouleur automatique 2 ans.

CLASS garantit le moteur 3 ans.

CLASS garantit les batteries 1 an (Durée de vie moyenne constatée 5 ans).

CLASS garantit les capteurs solaires 2 ans.

CLASS garantit les lames PVC opaques 3 ans.

CLASS garantit les lames polycarbonate 5 ans contre la déformation due à la température, et aux intempéries liées à la grêle.

La garantie couvre en général tous défauts ou vices de fabrication.

Elle couvre l'ensemble des matériaux électriques (moteurs, bon fonctionnement des fins de course et coffret) à la condition expresse que les câblages entre le coffret et la motorisation aient été effectués conformément à nos notices de montage, notamment au niveau du respect de la section du câble en fonction de la longueur de celui-ci ainsi que la norme C15.100.

Notre garantie ne couvre pas les conséquences de la foudre dûes à un orage.

Elle ne prend effet que si le revendeur ou l'installateur en avise notre société et nous retourne les pièces défectueuses pour examen.

La garantie est limitée au remplacement des pièces défectueuses (dans les conditions normales d'utilisation), elle ne comprend ni les frais de démontage et remontage, ni de dommages et intérêts.

La responsabilité de CLASS ne peut être engagée dans les accidents corporels, de dommages matériels ou de manque à gagner (pénalités). Aucune indemnisation ne peut être réclamée pour quelque cause que ce soit.

Recommandations :

Pour les lames, prévoir impérativement un refoulement au niveau de la première marche et mettre la filtration en route dès que l'eau atteint 25 °C, sinon les lames risquent de se déformer.

Ne jamais stocker les lames à l'extérieur.

La descente et la montée des lames dans l'eau au passage des margelles doit se faire avec un jeu suffisant pour éviter l'accrochage des extrémités de nez de margelles (au besoin disquer les margelles).

Été comme hiver, ne pas couvrir le volet avec une bâche opaque.

Dans le cas d'un bassin à débordement, s'assurer qu'en cas de tempête, les précautions ont été prises pour que le volet ne s'envole.

Dans le cas de fort gel, il est strictement interdit d'exercer des efforts sur le tablier.

Les débris, feuilles et autres salissures doivent être impérativement retirés du tablier. (Sinon des taches brunâtres irréversibles peuvent apparaître sur le tablier et ce phénomène biologique ne rentre pas dans le cadre de notre garantie.)

Dans le cas de l'utilisation d'un électrolyseur au sel l'installation d'un poolterre et l'asservissement du volet est impératif.

Sont exclus de la garantie :

| Détériorations dues au transport.

| Montages ou installations défectueux ou non conformes à notre notice et recommandation de pose.

| Modifications apportées sur le matériel sans le consentement du constructeur.

| Erreur de raccordement ou de tension.

| Usures anormales dues à un mauvais montage du mât.

| Usures moteur et coffret dues au non-respect des règles de câblage.

| Effet de condensation dans les lames polycarbonate.

| Déformation des lames solaires qui ne seraient pas en permanence au contact de l'eau.